

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 9 avril 2018

Le lundi 9 avril 2018, à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre FILLON, Maire.

Présents : Pierre FILLON, Christian TREMOULET, Josiane MOUCHET, Philippe BERTRAND, Roger BÉCHET, Philippe DELERCE, Carole DINGER, Laurence LASSORT, Bernard MEILLASSON.

Excusés : Chrystelle BEURRIER (donne pouvoir à Pierre FILLON), Denise GIGNOUX (donne pouvoir à Josiane MOUCHET), Cécilia MOTA (donne pouvoir à Roger BÉCHET).

Absents : Coralie MARMOT, Christophe COSTE.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	14
Nombre de conseillers municipaux présents	9
Nombre de votants	12
Date de convocation du conseil municipal	3 avril 2018
Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h07.	
Carole DINGER est désignée en tant que secrétaire de séance.	

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Tarifs du parking
- Prolongement d'un emploi contractuel saisonnier d'un agent technique.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

I – Compte rendu de la séance du 19 mars 2018

Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II - Convention avec le SDIS 74 relative à la surveillance de la baignade été 2018

Monsieur le Maire présente au conseil la convention de surveillance de la plage d'Excenevex pour la période du 30 juin au 26 août 2018 contenant le montant prévisionnel des sommes à payer au terme de la saison estivale. Pour 58 jours de surveillance, le coût prévisionnel des sommes à payer est de 27 089,05 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition de personnels et d'équipements pour la surveillance de baignade d'accès gratuit pour la saison estivale 2018,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

III - Tarifs du cimetière, caveaux, cases columbariums

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2017N62 du 18 septembre 2017.

Monsieur le Maire informe le conseil que des travaux ont été réalisés au cimetière. Ainsi, il a été créé des caveaux deux places et des caveaux quatre places. Il est proposé au conseil les tarifs suivants :

- Concession trentenaire en pleine terre (deux mètres carrés) : 254,17 € HT
- Redevance première utilisation caveau deux places : 1 144 € HT
- Redevance première utilisation caveau quatre places : 2 442 € HT
- Concession trentenaire caveau deux places : 412,50 € HT
- Concession trentenaire caveau quatre places : 825 € HT
- Redevance columbarium première utilisation de 15 ans : 1 030 € HT
- Renouvellement pour 15 ans : 37,5 € HT

Le taux de TVA appliqué est le taux en vigueur lors de l'émission du titre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs du cimetière comme indiqués ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IV – Convention avec Spirit Game pour la saison estivale 2018

Monsieur le Maire informe le conseil que la société est contrainte de repousser son installation à la saison estivale 2019. Monsieur le Maire tiendra informé le conseil de l'avancée de ce dossier.

V - Location SARL Excenevex Plage

Monsieur le Maire fait part au conseil que le contrat de location annuel des terrains cadastré B 353 pour 1 775m², B 354 pour 981m² et B356 pour 3 476m² et accueillant le minigolf et le parking de la petite plage doit être renouvelé. Il propose d'augmenter le prix de location de 3%, portant ainsi le coût de location annuel à 2 575 euros hors taxes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le montant de la location annuelle à 2 575 euros hors taxes pour les terrains cité en amont ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de location ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VI - Taux des impôts locaux

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Monsieur le Maire rappelle que le conseil a voté une diminution des taux en 2016 et a maintenu les taux existants en 2017. Il propose de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les taux des impôts locaux suivants :

- Taxe d'habitation : 11,89%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,13%

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33,81%

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VII - Election du délégué à la commission environnement de Thonon Agglomération

Madame Carole DINGER, conseillère municipale, fait part au conseil de son souhait de se retirer de la commission environnement de Thonon Agglomération. Il convient donc de procéder à son remplacement. Monsieur Christian TREMOULET se propose comme délégué à la commission environnement de Thonon Agglomération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE Monsieur Christian TREMOULET comme délégué à la commission environnement de Thonon Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VIII - Vote du budget primitif 2018 du budget principal

VU le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le compte administratif 2017 du budget principal voté par l'Assemblée délibérante le 19 mars 2018 ;

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le projet de budget primitif 2018 concernant le budget principal annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 11 voix pour, une abstention (Roger BÉCHET),

ADOpte le budget primitif 2018 du budget principal tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IX - Vote du budget primitif 2018 du budget annexe base de loisirs

VU le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le compte administratif 2017 du budget annexe base de loisirs voté par l'Assemblée délibérante le 19 mars 2018 ;

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le projet de budget primitif 2018 concernant le budget annexe base de loisirs annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2018 du budget annexe base de loisirs tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

X - Vote du budget primitif 2018 du budget annexe parking

VU le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le compte administratif 2017 du budget annexe parking voté par l'Assemblée délibérante le 19 mars 2018 ;

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le projet de budget primitif 2018 concernant le budget annexe parking annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2018 du budget annexe parking tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

XI - Vote du budget primitif 2018 du budget annexe cimetière

VU le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le compte administratif 2017 du budget annexe cimetière voté par l'Assemblée délibérante le 19 mars 2018 ;

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le projet de budget primitif 2018 concernant le budget annexe cimetière annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2018 du budget annexe cimetière tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

XII - Vote des subventions

VU l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles R2313-1 et R2313-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire interministérielle du 3 mai 1993 ;

VU l'avis de la commission vie associative ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la répartition des subventions aux associations selon le tableau en annexe ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

XIII - Prolongement d'un emploi d'agent technique contractuel pour accroissement saisonnier d'activité 2018

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (loi dite loi Le Pors),

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire présente au conseil le plan d'organisation des emplois saisonniers pour la saison estivale 2018. Afin de pallier toute éventualité, il propose de procéder au prolongement d'un emploi d'agent technique contractuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de prolonger un emploi d'adjoint technique contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité du 1^{er} au 30 septembre 2018,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer le contrat de travail correspondant,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

XIV - Tarifs du parking

Sur proposition du bureau de municipalité, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs du parking :

- Billet journée : 5 euros
- Carte de sept jours non consécutifs : 25 euros
- Carte d'abonnement saison : 30 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

XV – Urbanisme

1. Déclarations d'intention d'aliéner

- Nathalie DUCHIER, A306, A601, A603, rue Verdaine
- Consorts FAVRE-FELIX, D132, D133, chemin des Eppenis
- SARL IRIA, D78, D79, D80, chevilly

2. Déclarations préalables accordées

- Manuel GUERRA, exhaussement du sol, Chevilly
- Quentin DEVILLE, s/c Confort Solution Energie, panneaux photovoltaïques, Les Gredals
- Emmanuel FLOREAU, muret et clôture, avenue de la Plage
- Frédérique GRANDJEAN, déplacement de l'abri de jardin, route du Lac
- Diego DALLA COSTA, muret, clôture, portail, route de Cérésy
- François et Sylvie LEPAUX, muret et clôture, Domaine de la Chênaie

3. Déclaration Préalable Division Foncière accordée

- Marie-France GIRARD-CLERC, s/c BARNOUD-TROMBERT Géomètres, détachement d'un lot, Pré Bernard

4. Permis de construire refusé

- Jean-Marc JOANNES, démolition bâtiment existant et projet de six maisons destinées à la vente, la Fontaine Pourrie.

XVI - Questions diverses

Pierre FILLON présente la Course de Ouf qui aura lieu sur le territoire communal le 2 juin 2018. C'est la 3^{ème} édition de cet événement coorganisé par Le Dauphiné Libéré et SAEvents. Les communes participantes constituent des équipes. La commune d'Excenevex doit constituer une équipe.

Pierre FILLON informe le conseil qu'une cérémonie sera organisée le 14 juillet avec remise de médailles et diplômes par les pompiers et défilé par ces derniers dans le village.

Pierre FILLON annonce que la propriété située au lieu-dit Les Marterets va être vendue aux enchères prochainement. Le conservatoire du littoral réfléchit à la possibilité de préempter les terrains situés entre la route départementale et le lac.

Pierre FILLON fait part au conseil d'un projet d'installation d'une exploitation de chevaux dans les locaux du GAEC La Tuillière.

Pierre FILLON rapporte au conseil que le projet de construction de logement aidés et d'accession à la propriété sur le terrain du hameau de La Tour a été revu à la baisse afin d'anticiper une éventuelle extension du groupe scolaire.

Pierre FILLON avise le conseil qu'un projet est en cours d'élaboration afin de valoriser l'opération d'aménagement numéro 3 (OA3). Cet aménagement comprendrait une résidence d'accueil des séniors, une résidence de tourisme et un hôtel.

Pierre FILLON informe que la commune, en collaboration avec Teractem, réfléchit au montage juridique et financier du projet du port de plaisance.

Philippe BERTRAND propose de réunir la commission environnement le 11 avril 2018 en mairie.

Carole DINGER demande s'il y a toujours un projet de crèche au hameau de La Tour. Pierre FILLON lui répond par la positive.

Laurence LASSORT signale que les conteneurs à ordures ménagères sont stockés sur la voie verte les jours de ramassage des ordures. Pierre FILLON va contacter la société ORTEC afin de trouver une solution.

Christian TREMOULET annonce que le chantier du Pré Cottin a pris 15 jours de retard dûs aux intempéries. Il présente les futurs toilettes, ainsi que l'abri et garage à vélos. Il précise que la haie située à l'est du terrain va être arrachée puisqu'elle est en fin de vie.

Christian TREMOULET fait savoir que le chantier du groupe scolaire devrait être fini dans les temps. A ce jour, 236 enfants sont déjà inscrits pour la rentrée 2018.

Carole DINGER souligne que le « STOP » rue de la Fontaine est peu respecté. Christian TREMOULET rapporte que l'agent de surveillance de la voie publique prendra ses fonctions le 26 avril prochain et veillera au respect de la signalisation routière.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22h03.

Carole DINGER
Secrétaire de séance

Pierre FILLON
Maire

